

Categ.	Description	Gestionnaire	Objet	Acte	Ref.	Date	Observation
A4	Le Charel : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
A4	Le Rif : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
A4	La Drôme : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
A4	Torrent de luc : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
A4	La Béous : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
A4	Le Martrou : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/68	
AC2	Site du Claps et du Saut de la Drôme situé à Luc en Diois sur 446 ha	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Classement	Décret	DEVN0420011D	24/02/04	
AS1	Protection sanitaire du captage de La Chanau sur la commune de Luc-en-Diois au profit de Montlaur-en-Diois.	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	DUP	Arrêté Préfectoral	10470	15/09/89	
PT3	câble de télécommunication 26-26	FRANCE TELECOM	Institution de servitudes	Arrêté Préfectoral	1532	22/02/79	
PT3	câble de télécommunication 26-26 Die - Luc-en-Diois	FRANCE TELECOM			130	12/01/76	
T1	Ligne SNCF Livron - Gap (Livron - Aspres-sur-Buech)	SNCF	DUP	Décret			Livron - Gap (Livron - Aspres-sur-Buech)

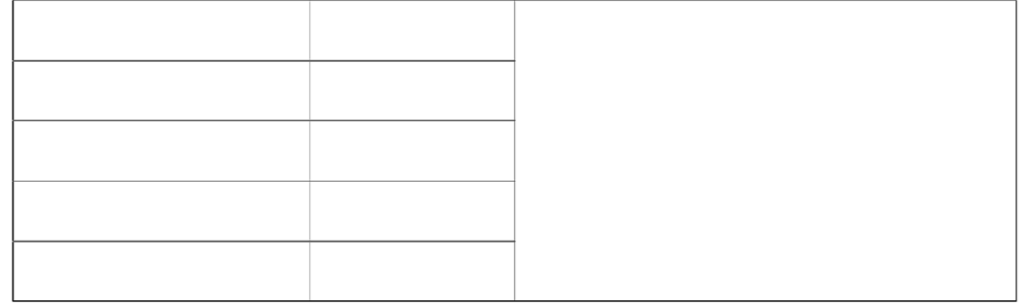


# Département de la Drôme

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Commune de  
**Luc-en-Diois**

## Servitudes d'Utilité publique



Direction  
Départementale des  
Territoires  
Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Plan édité le: 2016-04-18

Echelle: 1:10 000

### Légende

#### Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les bords riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- PT3 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception établis par l'Etat - zone secondaire de déplacement.
- AS1 : Servitudes résultant de l'insubordination de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

#### Limites administratives

- Section cadastrale
- Limite communale

### Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Description	Gestionnaire	Objet	Acte	Réf.	Date
A4	Le Chareil : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
A4	Le REF : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
A4	La Crème : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
A4	Tourret de Lu : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
A4	La Béous : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
A4	La Marbou : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme, SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	02/12/88
AC2	Site du Caps et du Saut de la Drôme situés à Luc en Diois sur 448 ha	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (ECLAP)	Classement	Decret	IEVN420011	24/02/04
AS1	Protection sanitaire du captage de La Chanaux sur la commune de Luc-en-Diois au profit de Montaur-en-Diois	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	DUP	Arrêté Préfectoral	10470	15/09/89
PT3	Câble de télécommunication 26-26	FRANCE TELECOM	Institution de Servitudes	Arrêté Préfectoral	1532	22/02/79
PT3	Câble de télécommunication 26-26 (De - Luc-en-Diois)	FRANCE TELECOM	Institution de Servitudes	Arrêté Préfectoral	130	12/01/78
T1	Ligne SNCF Lison - Gap (Luron - Aspres-sur-Buech)	SNCF	DUP	Decret		

